



Appel à Manifestation d'Intérêt

— + —
Développer un ou des événements innovants autour de l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

└
Contact

Margaux SANCHEZ // Cheffe de projet Cité de l'Emploi
GRAND PROJET DES VILLES RIVE DROITE
margaux.sanchez@surlarivedroite.fr // 07 56 37 20 99

└
**GRAND
PROJET** RIVE DROITE
DES
+ + + **VILLES**


**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**CITÉS DE
L'EMPLOI**
Bordeaux Métropole Rive Droite
Bassens - Lormont - Cenon - Floirac

Avec le soutien du Ministère chargé de la Ville

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

 **BORDEAUX
MÉTROPOLE**

 **Ville de
Bassens**

 **lormont**

 **Cenon**
une nature, des cultures

 **VILLE
DE
FLOIRAC**

En résumé

La consultation ne concerne :

- ni un marché public ;
- ni une concession d'aménagement ;
- ni une concession de travaux ;

Il s'agit d'une **procédure d'identification d'un ou plusieurs acteurs, organisée par le Grand Projet des Villes Rive Droite** dans le cadre de l'expérimentation de la Cité de l'Emploi. Co-pilotée par la Préfecture de la Gironde, la Cité de l'emploi vise à fédérer les acteurs associatifs et institutionnels pour trouver des solutions innovantes afin de lutter contre le chômage dans les quartiers prioritaires politique de la Ville.

L'objectif de l'AMI est, à travers la création de coopérations originales entre acteurs du territoire, d'**encourager l'expérimentation de nouvelles approches** afin de mieux comprendre, identifier, remobiliser et orienter les personnes éloignées de l'emploi résidant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

Le projet présenté devra apporter une réponse concrète et créative en termes d'accès à l'emploi, à la formation et aux dispositifs d'insertion permettant d'améliorer l'employabilité des personnes issues des QPV. **Il devra s'appuyer sur une coopération entre partenaires apportant des compétences sur la prise en compte globale des situations (compétences, freins...) et des projets professionnels des chercheurs d'emploi habitant des quartiers.**

Le projet présenté doit permettre au jury de juger de sa qualité sur les plans technique, organisationnel, fonctionnel et financier.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures souhaitant créer ou développer des événements de remobilisation vers l'intégration sociale et professionnelle des publics QPV, dans le cadre d'un projet ancré sur les 4 villes du GPV et en lien avec les dynamiques d'acteurs existantes sur ces villes. Sont éligibles :

- **Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)** au sens de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment :
 - Les associations
 - Les entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - Les coopératives
 - Les structures relevant de l'insertion par l'activité économique
- **Les entreprises hors ESS** dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial et la réponse à un besoin local et social non satisfait.

Sommaire

1/ Contexte	p.2
2/ Objectifs	p.3
3/ Publics et territoire cibles	p.3
4/ Critères d'éligibilité	p.4
5/ Règles de financement	p.4
6/ Durée de l'action	p.4
7/ Pièces de remise de l'offre	p.5
8/ Planning prévisionnel	p.5
Liste des annexes	p.5

1/ Contexte

Le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV)

Groupement d'intérêt public des Villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole, les missions du GPV portent sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Doté d'une équipe pluridisciplinaire, le GPV Rive Droite anime la dynamique collective de territoire selon des principes de coopération et d'innovation publique. L'appui à la transition écologique, économique et sociale est au cœur du projet 2021-26 du GPV. www.surlarivedroite.fr

La loi de programmation de février 2014 a dessiné 7 QPV sur la Rive Droite de l'agglomération bordelaise : 2 grands QPV intercommunaux et 5 QPV communaux. Au total, les QPV de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac rassemblent près de 40 % de la population domiciliée en QPV à l'échelle de Bordeaux Métropole. La part de la population résidant en QPV sur la Rive Droite est de 36,5% [contre 8,9% à l'échelle métropolitaine]. Par ailleurs, le taux de chômage des villes du GPV s'élève à 18% contre 14% au sein de Bordeaux Métropole.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la Cité de l'Emploi, a révélé une difficulté à repérer, mobiliser et orienter vers le droit commun les publics les plus éloignés de l'emploi qui cumulent un certain nombre de freins à l'accès à l'emploi : contraintes familiales [garde d'enfant], linguistiques, de mobilité ; ainsi qu'un faible niveau de qualification fermant l'accès à nombre d'emplois et de formations.

C'est pourquoi le GPV Rive Droite, dans le cadre de ses missions, appuie la coopération partenariale autour de l'emploi afin de garantir aux habitant·e·s des QPV l'égalité d'accès aux dispositifs de formation professionnelle, d'emploi et de développement économique.

La Cité de l'Emploi Bordeaux Métropole Rive Droite

La difficulté à repérer, mobiliser et orienter vers le droit commun les publics les plus éloignés de l'emploi est l'un des constats partagés par les acteurs de l'insertion et de l'emploi et de la politique de la ville dans le cadre du diagnostic réalisé par la Cité de l'Emploi.

Pour répondre à cet enjeu, un plan d'action a été co-construit puis validé en comité technique et en comité de pilotage. Il se structure en trois axes :

- **Axe 1/ Consolider le partenariat emploi-insertion en fédérant les acteurs en faveur de l'emploi dans les QPV**
- **Axe 2/ Augmenter le recours aux mesures de droit commun en mettant en place des actions d'aller-vers**
- **Axe 3/ Agir sur les besoins non couverts en proposant, entre autres, un accompagnement et suivi multi-partenarial à une cinquantaine de demandeurs d'emploi longue durée, habitants des QPV**

Le présent AMI s'inscrit pleinement dans le plan d'action de la cité de l'emploi Bordeaux Métropole Rive Droite et vise à faire émerger des réponses en termes d'évènements innovants à destination des habitants des quartiers, éloignés de l'emploi.

2/ Objectifs de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif, à travers la création de coopérations originales entre acteurs du territoire, d'encourager l'expérimentation de nouvelles approches afin de mieux comprendre, identifier, remobiliser et orienter les personnes éloignées de l'emploi résidant au sein des quartiers prioritaires.

Il vise à **proposer des actions ponctuelles ou régulières d'aller-vers au cœur des quartiers, de la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi durable des habitants des QPV** :

- Identifier, écouter et comprendre les projets professionnels et les freins à l'emploi ;
- Donner ou redonner confiance en soi, en l'autre, en l'institution ;
- Valoriser les compétences transférables, les soft-skills, l'aimer-faire plutôt que le savoir-faire ;
- Activer ou faciliter la prise d'initiatives et l'envie de réussite des chercheurs d'emploi ;
- Orienter vers l'acteur, le dispositif ou la cohorte de la Cité de l'Emploi selon le projet professionnel et les besoins des personnes rencontrées ;
- S'inscrire dans une démarche partenariale auprès des acteurs institutionnels et associatifs du territoire ;
- Ouvrir le champ des possibles en termes de projection professionnelle : faire connaître les métiers en tension et les métiers de demain ;

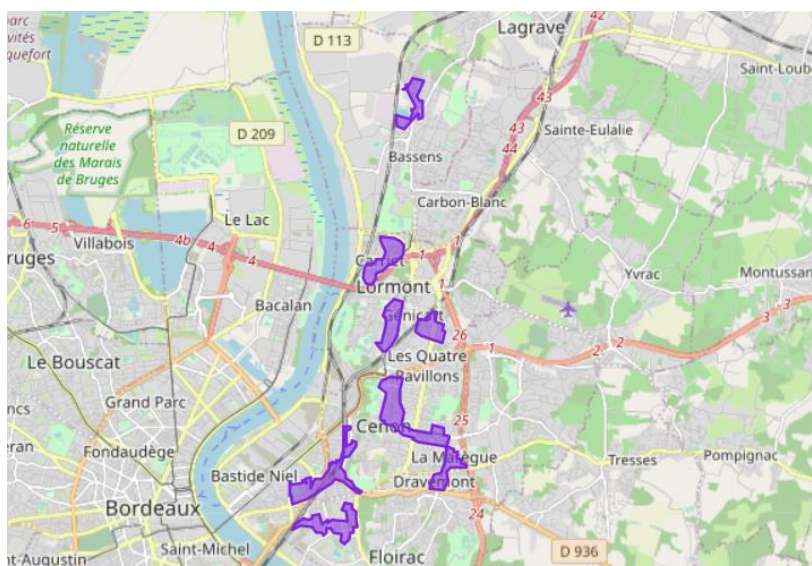
L'objectif de l'AMI est de retenir environ une dizaine de projets, en fonction de leur pertinence.

3/ Publics et territoire cible

Les actions présentées devront bénéficier à toute **personne en recherche d'emploi résidant sur les quartiers prioritaires de 4 villes du GPV**, inscrite ou non dans un parcours d'accompagnement vers l'insertion professionnelle mis en œuvre par le service public de l'emploi ou tout autre acteur et devront permettre l'accès ou le retour à l'emploi durable.

Les projets proposés devront se dérouler **au cœur des quartiers prioritaires – minimum deux QPV - des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.**

- ➔ Avenir / Bassens
- ➔ Benaugue-Sellier-Lagrange/ Bordeaux-Cenon
- ➔ Palmer-Saraillere-Dravemont / Cenon-Floirac
- ➔ Jean-Jaures / Floirac
- ➔ Carriet / Lormont
- ➔ Genicart-Est / Lormont
- ➔ Alpilles- Vincennes-Bois Fleuri / Lormont



<https://carte.surlarivedroite.fr/>

4/ Eligibilité des projets

Sont éligibles les structures suivantes :

- **Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)** au sens de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment :
 - associations
 - entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - coopératives
 - structures relevant de l'insertion par l'activité économique
- **Les entreprises hors ESS** dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial et la réponse à un besoin local et social non satisfait.

NB : Les Services Publics de l'Emploi (Pole Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi...) ne peuvent pas porter un projet, mais il leur est possible d'intégrer un consortium ou un partenariat, sous réserve de ne pas percevoir de rétrocession financière.

Les réponses en groupement sont appréciées.

Éléments attendus dans les projets proposés :

- Proposer **des évènements innovants autour de l'emploi** afin de garantir aux habitant·e·s des quartiers de la politique de la ville (QPV) l'égalité d'accès aux dispositifs de formation professionnelle, d'emploi et de développement économique.
- **Évènements qui se dérouleront au cœur des quartiers prioritaires** – plusieurs QPV appréciés - des villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.
- **Portés par plusieurs acteurs.**

Tout au long des actions, les lauréats pourront solliciter Margaux Sanchez pour un appui ou des mises en relation avec les acteurs du territoire. Un **bilan des actions** sera également transmis à la cheffe de projet Cité de l'Emploi.

5/ Règles de financement

Chaque projet proposé devra être chiffré sur une base de 5 000 euros TTC correspondant au montant de la subvention. Ce montant peut être bonifié dans le cadre de tranches optionnelles pour amplifier les actions proposées jusqu'à un montant total du projet de 10 000 euros TTC.

Les crédits peuvent permettre de financer les dépenses directement liées à la conception et à la mise en œuvre du ou des évènements (coûts d'ingénierie, coûts de repérage et de remobilisation des bénéficiaires, coûts liés à la coordination, démarche créative avec les bénéficiaires, coûts de communication).

Dans le cadre d'un groupement, un porteur de projet est identifié en tant que personne morale juridiquement responsable de l'utilisation des fonds perçus et de l'exécution du projet. Il justifie de son avancement, des dépenses réalisées dans ce cadre et reçoit la subvention.

6/ Durée de l'action

L'opération doit se terminer avant le 31 décembre 2023 (date de la fin de convention de la Cité de l'Emploi Bordeaux Métropole Rive Droite).

7/ Pièces de remise de l'offre

Les candidats sont invités à remettre un projet comportant :

- **Une présentation de la structure** : nom, date de création, objet social et missions principales, dernier rapport d'activité, présentation et composition de l'équipe projet, coordonnées de la personne en charge de projet.
- **Une présentation du projet** : note d'intention présentant le projet, besoins identifiés auxquels le projet répond, objectifs, publics-cibles, implication des parties prenantes (partenaires, usagers, collectivités, entreprises, etc.), calendrier, programme des actions, impacts envisagés sur le territoire.
- **Un budget prévisionnel**

8/ Planning prévisionnel

Lancement de l'AMI : 6 septembre 2022

Pendant la phase de préparation des offres, les candidats peuvent échanger avec Margaux Sanchez, cheffe de projet Cité de l'Emploi, par mail (margaux.sanchez@surlarivedroite.fr) ou par téléphone (07 56 37 20 99) pour bien comprendre les enjeux et attendus.

Date limite de réponse à l'AMI : 14 octobre 2022 à 12h

Candidature à envoyer à l'adresse mail : margaux.sanchez@surlarivedroite.fr

Jury : fin octobre 2022

Le jury, composé du GPV, des Villes-membres et de la Préfecture, se réserve le droit d'auditionner à cette date des candidats afin de pouvoir approfondir leur projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre global de l'expérimentation des Cités de l'Emploi

Annexe 2 : Plan d'action Cité de l'Emploi Bordeaux Métropole Rive Droite